

République  
Française

Département de  
Seine  
et Marne

## ***EXTRAIT DU REGISTRE***

### ***DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

#### ***De la Commune de FAREMOUTIERS***

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil  
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la  
délibération :

17

***Séance du 2 juin 2025***

**L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la  
convocation :**  
26/05/2025

**Présents :** Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Sonia HABAY, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Isabelle AUBERTIN, Marie-Thérèse LEMAY, Michel CLOUET

**Pouvoirs :** Jean-Pierre MIHALJEVIC a donné pouvoir à Nicolas CAUX  
Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE  
Bruno DUMONT a donné pouvoir à Didier COLIN  
Alain BENOIST a donné pouvoir à Sonia HABAY  
Donatienne PIPART a donné pouvoir à Marie-Thérèse LEMAY

**Absents excusés :** Cindy MAYEUR, Dominique VANWALLEGHEM, Bertrand CHIGOT

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude POVIE

**Délibération n°2025/030**

Objet de la délibération : **DEFINITION DU PERIMETRE ET DES ENJEUX DU PROJET DU  
PARC NATUREL REGIONAL (PNR) BRIE ET DEUX MORIN A  
L'ECHELLE COMMUNALE**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement notamment ses articles L.33-1 et suivants et R.33-1 et suivants,

Vu l'avis d'opportunité favorable du Préfet de Région sur le projet de PNR Brie et Deux Morin en date du 11 septembre 2020,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile de France n° CR 2020-043 du 24 septembre 2020 relative au renouvellement de l'engagement de la procédure de classement du projet de PNR Brie et Deux Morin sur le périmètre d'étude retenu de 82 communes et à la prescription de l'élaboration de la charte,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 août 2011 portant adhésion de la commune au Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de PNR Brie et Deux Morin,

Considérant la volonté communale de définir le périmètre et les enjeux du projet de PNR Brie et Deux Morin à l'échelle communale,

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité d'approuver par délibération la carte communale établie conjointement avec le Syndicat mixte d'études et de Préfiguration du projet de PNR Brie et Deux Morin.

Cette cartographie de la commune détermine :

- Les enveloppes urbanisables
- Les secteurs à haute valeur paysagère
- Les secteurs urbains à haute valeur patrimoniale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la cartographie définissant le périmètre communal et les enjeux du PNR Brie et Deux Morin, telle qu'annexée à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,  
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance  
Marie-Claude POVIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "POVIE".

A large, handwritten signature in blue ink, appearing to read "CAUX".